

2015 est terminée, une année houleuse ; Mais malgré tout de
bonnes nouvelles !

Seuil de dépôt de projet pour les collectivités

Tout d'abord, comme vous le savez probablement, le marché des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) a fortement baissé ces derniers mois ; la quasi-totalité des obligés ayant déjà atteint leurs quotas.

En conséquence, ces derniers deviennent extrêmement sélectifs dans le type de projet qu'ils financent via les primes de CEE.

Compte-tenu de cette évolution, nous sommes au regret de vous annoncer que les obligés ne proposent plus de primes pour des projets inférieurs à 500MWh cumac.(hors particuliers)

Comme vous, nous déplorons cette situation qui devrait malheureusement perdurer jusqu'au milieu de l'année 2016, date à laquelle les négociations pour les quotas de la nouvelle période démarreront.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Les CEE Précarités arrivent, votre plateforme est déjà prête !

150 TWh cumac d'obligation supplémentaires ont été ajoutés sur 2016-2017, concernant les ménages en situation de précarité énergétique.

Si votre plateforme s'adresse aux particuliers, sachez qu'elle a d'ores et déjà été mise à niveau afin de proposer les offres CEE précarités aux ménages éligibles. Les obligés annoncent des primes à plus de 4€/MWh-cumac.

Un sacré coup de pouces aux 45% des Français y ayant droit !



Que faire pour les petits projets (<500 MWh cumac) ?

Cumuler plusieurs opérations dans un même projet si les dates de fin de travaux sont proches.

Financez vos travaux grâce aux primes CEE

Le dispositif des CEE permet de financer plus d'une centaine d'opérations de rénovation énergétique.

Accéder à la plateforme ([cliquez ici](#))

Comment calculer et comparer les primes CEE:

1. Renseignez votre projet
2. Vous êtes recontacté sous 24h pour vérifier son éligibilité
3. Vous recevez des offres de primes
4. Vous conventionnez avec l'obligé choisi
5. Vous lui envoyez les justificatifs de fin de travaux
6. La prime est versée sous 2 à 5 mois



Février 2016

Top 5 des Départements déposant les plus de projet

- Bien que le montant des primes baisse depuis plusieurs mois, de nombreux projets sont valorisés chaque jour et les primes continuent à encourager les travaux de rénovation énergétique. Voici les départements dans lesquels nous recensons le plus de projet sur NR-PRO.

1. La Savoie – 43 Projets
2. Ille-et-Vilaine – 31 Projets
3. Le Nord – 27 Projets
4. Le Puy-de-Dôme – 24 Projets
5. Le Rhône – 23 Projets

Les clefs du succès :

- Pour vous aider dans cette démarche, une **vidéo de formation** détaillant le mécanisme des CEE et le dépôt d'un projet sera prochainement disponible sur votre plateforme.

- Une prise en compte en amont des CEE, par exemple en intégrant les critères d'éligibilité dans les CCTP.

Financez vos travaux grâce aux primes CEE

Le dispositif des CEE permet de financer en moyenne de 3 à 40% du coût des travaux

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Sur le dispositif des CEE et l'utilisation de la plateforme de comparaison de primes

Pour obtenir la liste des travaux éligibles

Pour déposer un projet

[\(cliquez ici\)](#)

CONTACT

Téo POUILLADE

04 65 01 02 25

info@nr-pro.fr

ETUDE DE CAS

Le **Conseil départemental de l'Essonne (91)** a bénéficié du dispositif de Certificats d'Économies d'Énergie dans le cadre de l'installation de 9 chaudières à condensation dans les collèges de son département.

Quelles étaient les caractéristiques du projets ?

La mise en place de 9 chaudières à condensation de plus de 30kW chacune ainsi que l'acquisition et le réglage d'organes d'équilibrages afin de diminuer les consommations énergétiques des collèges du département.

Ces chaudières produisent le chauffage et l'eau chaude sanitaire pour une surface totale de près de 60 000m²

Bâtiment tertiaire.

Secteur d'activités : Enseignement.

Énergie de chauffage : Combustible.

Pour ce projet, le CD91 a reçu une prime de **155 788 € HT**